

même s'ils ont trait à différents articles du Règlement. Je procéderai d'une façon ou de l'autre.

Des voix: Faisons cela.

L'hon. M. Pickersgill: Nous pourrions les déposer ce soir, de sorte qu'ils figureront aux *Procès-verbaux* de demain.

M. Peters: Monsieur le président, j'estime que les seuls applicables sont ceux qui intéressent ce paragraphe.

L'hon. M. McIlraith: Comme nous en sommes au paragraphe 6, je vais donner lecture de l'amendement proposé, si les honorables vis-à-vis le préfèrent. Mais je signale qu'ils donnent tous suite à des demandes de députés d'en face:

Que le paragraphe (2) de l'article proposé 43 du Règlement soit modifié ainsi qu'il suit:

«Lorsque le débat sur une motion présentée en vertu de l'article 15(2) du Règlement est ajourné ou interrompu, l'ordre de reprise de ce débat doit être transféré et considéré comme le premier ordre sous la rubrique «Ordres du jour inscrits au nom du gouvernement».

Et par suite de cette proposition:

Que le paragraphe (2) de l'article 18 du Règlement soit modifié ainsi qu'il suit:

«Sauf les dispositions des articles 43 et 56, les ordres inscrits au nom du gouvernement peuvent être appelés dans l'ordre qu'il juge opportun».

Et l'amendement suivant:

Que le paragraphe (1) de l'article proposé 65 du Règlement soit modifié par la suppression des mots «avec toute la diligence possible», et leur remplacement par les mots suivants «moins de dix jours après son établissement» et par la suppression du nombre «22» chaque fois qu'il figure dans ce paragraphe et son remplacement par le nombre «24».

Et un nouvel article 68A:

A tout comité permanent ou spécial de la Chambre, le président décide des questions de Règlement, sous réserve seulement d'un appel au comité.

Je proposerai aussi:

Que les modifications aux articles du Règlement contenues dans la présente résolution restent en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, à moins d'un ordre contraire de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, demain nous étudierons le rapport du comité spécial sur la procédure de la Chambre. Quand nous aurons fini, nous reviendrons aux affaires dont nous avons discuté aujourd'hui et ensuite nous passerons à la loi sur les banques, puis aux résolutions budgétaires.

L'hon. M. Starr: Les quelques derniers mots gâtent tout votre discours.

[L'hon. M. McIlraith.]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39-A Règlement étant censée avoir été présentée:

RADIO-CANADA—AMÉLIORATIONS DES INSTALLATIONS À VANCOUVER

M. R.W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, la question que je voudrais signaler à la Chambre et au gouvernement a trait à l'éternel problème des installations de télévision et de radio de la Société Radio-Canada à Vancouver. Voilà des années que le centre des émissions de télévision, à Vancouver, est installé dans un ancien garage, dans un immeuble qui servait autrefois à un concessionnaire d'automobiles. Il est installé là depuis que les émissions de télévision ont débuté à Vancouver en 1953.

On peut dire que les locaux du service de télévision de Radio-Canada à Vancouver ressemblent à une grange, qu'on y est trop à l'étroit, qu'ils ne répondent pas aux besoins. Après Toronto et Montréal, Vancouver est le plus important centre de production de Radio-Canada. Depuis des années le personnel travaille dans des locaux exigus mais réussit quand même à réaliser de bonnes émissions. Il suffit de songer au théâtre télévisé en provenance de Vancouver, surtout à la série Cariboo de l'an dernier ou à une émission de variétés comme «Some of Those Days», pour constater qu'on y fait du bon travail malgré les pénibles conditions qui existent depuis nombre d'années.

Les locaux du service de radio de Radio-Canada à Vancouver sont installés à l'Hôtel Vancouver mais ils sont loués au mois et il paraît que le service devra vider les lieux d'ici peu. On peut dire que des émissions de radio d'une haute qualité viennent de Vancouver.

C'est ignoble que ni le gouvernement actuel ni le précédent n'ait autorisé Radio-Canada à dépenser les capitaux nécessaires à un nouveau centre de production à Vancouver. On a autorisé des dépenses de plus de 100 millions de dollars, environ 105 millions, pour la construction de nouveaux centres à Montréal et à Toronto. C'était l'occasion pour Radio-Canada d'acquiescer des édifices plus modernes sur le littoral du Pacifique. C'est à ce moment-là qu'on a décidé de fermer l'ancienne base aérienne au parc Kitsilano, à Vancouver. Il y avait un terrain et quelques